

LA NOTE DE CONJONCTURE DE LA DREETS PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

N°5

4^e TRIMESTRE
2021

DIRECTION RÉGIONALE DE L'ÉCONOMIE, DE L'EMPLOI, DU TRAVAIL ET DES SOLIDARITÉS PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Fin 2021 : niveau d'emploi record, chômage au plus bas depuis 2008

Après avoir fortement reculé au 1^{er} semestre 2020 avec la mise en place des restrictions sanitaires liée à l'épidémie de Covid-19, l'emploi salarié s'est redressé en Provence-Alpes-Côte d'Azur dès le 2nd semestre, puis a vivement progressé tout au long de l'année 2021 (+3,5 %) largement porté par un secteur privé très dynamique (+4,6 %). Avec 1 926 500 contrats en cours fin 2021, il atteint ainsi un niveau jamais encore observé, très au-dessus de celui d'avant-crise (+2,5 %). Cette embellie profite à l'ensemble des secteurs d'activité, particulièrement au tertiaire marchand qui avait le plus pâti des effets de la crise sanitaire. Dans ce contexte exceptionnel, le recours à l'activité partielle, l'une des principales mesures de soutien à l'emploi, n'a cessé de diminuer, tandis que les embauches en contrat aidé et en contrat d'apprentissage se sont nettement accrues.

Fin 2021, la hausse de l'emploi, combinée au repli modéré de la population active, a conduit dans tous les territoires de la région à un recul du taux de chômage qui s'établit à 8,3 %, son plus bas niveau depuis 2008. Dans certains départements comme les Bouches-du-Rhône (8,7 %) et le Var (7,5 %), son niveau n'a jamais été aussi faible depuis qu'il est mesuré. Dans le même temps, le nombre de demandeurs d'emploi de catégories A, B, C recule vigoureusement et passe pour la première fois sous son niveau d'avant-crise. La baisse est extrêmement marquée chez les jeunes, en lien avec la forte croissance de l'apprentissage.

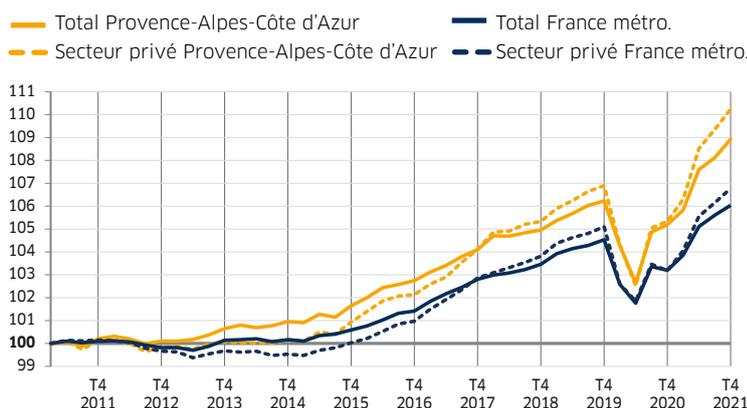
Sur le front social, le nombre de foyers allocataires du RSA continue de diminuer et passe sous son niveau d'avant-crise. La baisse du nombre d'allocataires de l'ASS se poursuit également, tandis que le nombre de foyers bénéficiaires de la prime d'activité augmente légèrement.

Forte croissance de l'emploi salarié privé en 2021

Au 4^e trimestre 2021, l'emploi salarié accélère en **Provence-Alpes-Côte d'Azur** (+0,7 %, soit +14 200 salariés, après +0,5 % au 3^e trimestre), porté à la fois par le secteur privé (+0,8 %, comme au trimestre précédent) et par le secteur public (+0,6 %, après -0,4 %) > ①. Sur un an, 66 000 emplois sont créés, essentiellement hors intérim > ②, soit +3,5 %, après -1,0 % en 2020 (-18 300 salariés). Si le secteur public progresse faiblement (+0,2 %, après +0,5 %), le secteur privé est particulièrement dynamique (+4,6 %, après -1,5 %). Tous secteurs confondus, ces créations, qui s'ajoutent à celles du 2nd semestre 2020, viennent plus que compenser les pertes massives liées à la crise sanitaire qui ont été exclusivement concentrées sur le 1^{er} semestre 2020 (-63 500 emplois). Fin 2021, l'emploi salarié dépasse nettement son niveau d'avant-crise (+2,5 % par rapport à fin 2019, soit +47 700 salariés) et atteint le plus haut niveau de son histoire, avec 1 926 500 contrats en cours.

En **France métropolitaine**, la situation est un peu moins favorable. Sur le dernier trimestre de l'année, l'emploi salarié ralentit légèrement (+0,4 %, après +0,5 % au 3^e trimestre). La croissance annuelle, principalement soutenue par le secteur

① Évolution de l'emploi salarié (données CVS, base 100 au 1^{er} trimestre 2011)



Note : données provisoires

Sources : Insee, estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Acoff-Urssaf, Dares, Insee

privé (+3,5 %, après -1,8 %), s'établit à +2,8 % (après -1,3 % en 2020). Si les pertes du 1^{er} semestre 2020 ont été moins marquées qu'en Provence-Alpes-Côte d'Azur, les effectifs se sont ensuite redressés moins vite et de façon moins prononcée, si bien que l'emploi au niveau national dépasse de 1,4 % son niveau d'avant-crise, un point de moins qu'en région.

Dans tous les **départements** de la région, l'emploi se redresse en 2021 et dépasse son niveau d'avant-crise. Les taux de croissance annuelle sont très vigoureux dans les Alpes-de-Haute-Provence (+5,2 %) et les Hautes-Alpes (+7,8 %) ; ailleurs, ils sont proches du régional.

■ L'emploi se redresse vivement dans le tertiaire marchand

Pour le 4^e trimestre consécutif, l'emploi salarié progresse de manière soutenue dans le **tertiaire marchand** (y compris intérim) dans la région : +0,7 % au 4^e trimestre, après +1,2 % au 3^e > ③. Après avoir reculé de 2,8 % en 2020, il s'accroît ainsi de 5,8 % en 2021 (+52 200 salariés) > ④ et dépasse de 2,8 % son niveau de fin 2019 (+26 400 salariés). La croissance annuelle est particulièrement vive dans l'**hébergement-restauration**, sous-secteur qui a le plus pâti des effets de la crise sanitaire en 2020 (+18,0 %, après -12,2 %). L'emploi se redresse également dans le **commerce** (+4,4 %, après -1,0 %), les **services aux ménages** (+6,6 %, après -3,8 %), les **services aux entreprises** (+5,2 %, après -1,1 %), l'**information-communication** (+4,1 %, après -2,1 %) ou encore les **activités financières et d'assurance** (+2,3 %, après -1,7 %). Seul le sous-secteur des **activités immobilières** continue de perdre des effectifs en 2021 (-0,4 %, après -1,7 %) et ne retrouve pas son niveau d'avant-crise (-2,0 % par rapport à fin 2019).

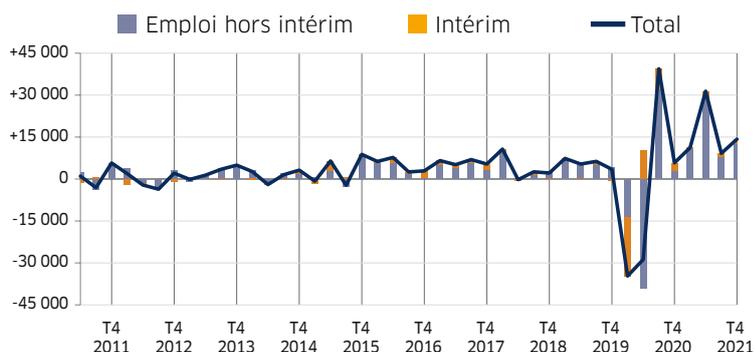
Dans le **tertiaire non marchand** (y compris intérim), l'emploi augmente de 0,5 % au 4^e trimestre, après avoir baissé de 0,3 % au 3^e. Sur l'ensemble de l'année, la hausse décélère : +0,7 % (+4 300 salariés), après +0,9 % en 2020. L'emploi se situe 1,6 % au-dessus de son niveau d'avant-crise (+10 100).

Dans l'**industrie** (y compris intérim), l'emploi progresse de façon continue depuis mi-2020 : +1,0 % fin 2021, après +0,3 % au 3^e trimestre. Il rebondit ainsi nettement sur un an, après avoir légèrement reculé en 2020 (+3,0 %, soit +5 000 salariés, après -0,4 %), et dépasse de 2,5 % son niveau d'avant-crise (+4 200 salariés). En 2021, les effectifs s'accroissent dans tous les sous-secteurs, si bien qu'ils se situent désormais tous au-dessus de leur niveau de fin 2019. L'élévation annuelle est très forte dans l'**industrie agro-alimentaire** (+7,3 %, après +0,2 %) et plus modérée dans la **fabrication d'autres produits industriels** (+2,4 %, après -1,8 %), la **fabrication d'équipements électriques, électroniques, informatiques** ; **fabrication de machines** (+1,5 %, après -1,4 %) ou la **fabrication de matériels de transport** (+1,0 %, après -0,2 %).

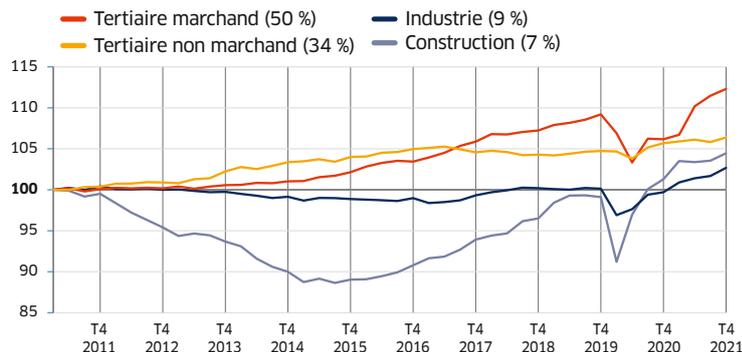
Excepté le fort recul du 1^{er} trimestre 2020, l'emploi dans la **construction** (y compris intérim) progresse de façon quasi continue depuis mi-2015. Fin 2021, il augmente de 0,9 % après deux trimestres atones. Sur un an, la hausse atteint +3,1 % (+3 900 salariés), après +2,2 % en 2020. C'est ainsi le secteur qui se situe le plus au-dessus de son niveau de fin 2019 (+5,4 %, soit +6 500 salariés).

En **France métropolitaine**, en 2021, l'emploi salarié se redresse nettement dans le tertiaire marchand (+4,5 %, après -2,7 %) et de façon moins prononcée dans l'industrie (+1,7 %, après -2,4 %), seul secteur qui ne parvient pas à retrouver son niveau d'avant-crise. En particulier, la **fabrication de matériels de transport** reste très pénalisée (-7,0 % par rapport à fin 2019). Par ailleurs, la croissance se confirme dans le tertiaire non marchand (+0,6 %, après +0,7 %) et s'intensifie dans la construction (+2,5 %, après +1,6 %).

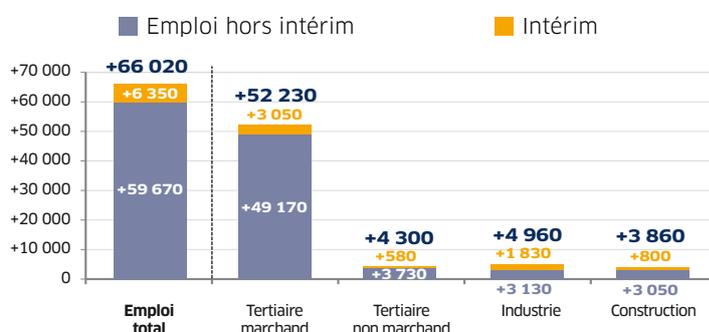
② Contribution de l'emploi hors intérim et de l'intérim à l'évolution trimestrielle de l'emploi salarié, en Provence-Alpes-Côte d'Azur (données CVS, en nombre)



③ Évolution de l'emploi salarié, y compris intérim, en Provence-Alpes-Côte d'Azur (données CVS, base 100 au 1^{er} trimestre 2011)



④ Évolution de la contribution de l'emploi hors intérim et de l'intérim à l'emploi salarié, en Provence-Alpes-Côte d'Azur (données CVS, en nombre, entre fin 2020 et fin 2021)



Emploi salarié par secteur d'activité, à la fin du 4^e trimestre 2021 (données CVS)

Secteur d'activité	Emploi y compris intérim	Emploi hors intérim	Intérim	Taux de recours à l'intérim ⁽²⁾ (en %)
Tertiaire marchand	954 300	929 300	25 100	2,6
Tertiaire non marchand	649 900	646 600	3 300	0,5
Industrie	171 000	157 500	13 500	7,9
Construction	127 000	112 300	14 700	11,6
Agriculture, sylviculture et pêche	24 300	23 900	400	1,6
Total Provence-Alpes-Côte d'Azur	1 926 500	1 869 600	56 900	3,0
Total France métr.	25 321 700	24 504 300	817 500	3,2

⁽¹⁾ L'addition des quatre sous-secteurs d'activité ne correspond pas au total de l'emploi salarié, car le secteur Agriculture, sylviculture et pêche qui représente 1 % de l'emploi salarié en Provence-Alpes-Côte d'Azur n'est pas représenté

⁽²⁾ Part des effectifs intérimaires du secteur dans l'effectif total du secteur (y compris intérim)

Note : données arrondies, provisoires

Sources : Insee, estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Acooss-Urssaf, Dares, Insee

■ Un nombre d'embauches supérieur à celui d'avant-crise

En **Provence-Alpes-Côte d'Azur**, avec 182 100 embauches en CDI et en CDD de plus d'un mois, la croissance annuelle du nombre de DPAE s'accélère au 4^e trimestre 2021 : +39,4 % (soit +51 500 embauches), après +15,8 % au 3^e trimestre > 5. Elle est plus prononcée chez les moins de 30 ans (+44,9 %) que chez les 30 ans et plus (+34,8 %). Par rapport à fin 2019, les déclarations d'embauches s'accroissent de 13,2 %, soit 21 300 recrutements de plus que leur niveau d'avant-crise. Au total, sur l'ensemble de l'année 2021, le nombre d'embauches s'élève à 795 000, soit +27,0 % par rapport à 2020, une hausse qui profite davantage aux jeunes (+31,4 %, contre +23,2 % chez les 30 ans et plus).

En **France métropolitaine**, la tendance est similaire à celle de la région. Le rythme de croissance des DPAE s'accélère fin 2021 (+34,2 % sur un an, après +16,7 % au 3^e trimestre 2021), si bien que les recrutements se situent 12,6 % au-dessus de leur niveau d'avant-crise. Sur l'ensemble de l'année, le nombre d'embauches augmente de 24,2 % par rapport à 2020, une progression qui concerne également davantage les moins de 30 ans.

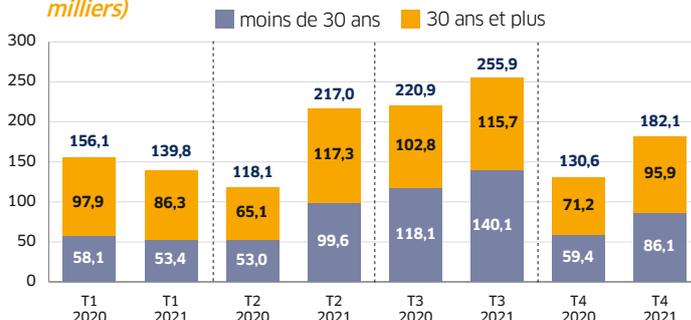
■ Les contrats aidés poursuivent leur montée en puissance

Au 4^e trimestre 2021, 6 900 contrats aidés ont été signés ou reconduits en **Provence-Alpes-Côte d'Azur** > 6, soit +1 % (+80 entrées), après +11 % au 3^e trimestre. Sur un an, la progression est de 39 % (+1 900 entrées), après +11 % fin 2020 (+500 entrées). Cette croissance concerne tous les types de contrats, tout particulièrement les CUI-CIE, remobilisés à partir de la fin 2020 en raison de la crise sanitaire (+1 200, après +140 fin 2020). Le recours aux PEC (+310, après +160) et aux CDDI (+420, après +210) augmente également.

Fin décembre 2021, le nombre de bénéficiaires de contrat aidé s'établit ainsi à 14 300 dans la région, en hausse de 41 % sur un an (+4 200 bénéficiaires), après -11 % fin décembre 2020 > 7. Ce volume, en constante progression depuis mi-2020 (+9 % au 4^e trimestre 2021, soit +1 200 bénéficiaires, après +5 % au 3^e), rejoint son niveau de mi-2018 > 8. Le secteur non marchand, bien que toujours en croissance, s'élève beaucoup moins vite que le secteur marchand, si bien qu'il ne concentre désormais plus que 72 % des bénéficiaires de la région (-18 points sur un an), soit la part la plus faible enregistrée depuis mi-2010.

En **France métropolitaine**, le nombre d'entrées et reconductions dans les principaux contrats aidés recule légèrement au 4^e trimestre 2021, après une hausse soutenue au trimestre précédent (-1 %, soit -1 300, après +17 %). Sur un an, il progresse fortement (+58 %, soit +36 200, après +10 % fin 2020). Le nombre de bénéficiaires qui augmente chaque trimestre depuis mi-2020 (+11 % au 4^e trimestre 2021, après +12 % au 3^e) s'accroît ainsi

5 Déclarations préalables à l'embauche par âge, en Provence-Alpes-Côte d'Azur (données brutes, en milliers)

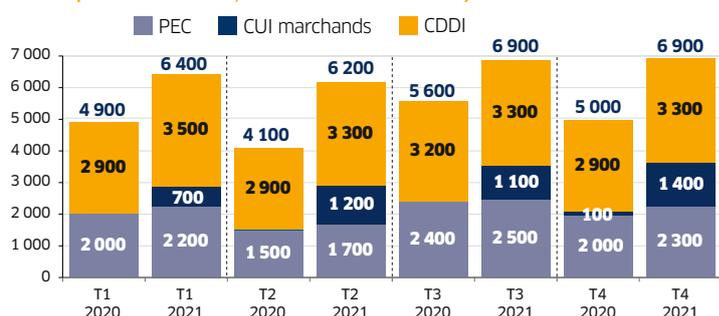


Note : données arrondies, provisoires

Champ : ensemble des embauches en CDI et CDD de plus d'un mois (strictement supérieur à 31 jours) du secteur privé (hors entreprises affiliées à la MSA et hors intérim) et du secteur public pour ce qui concerne les contrats de droit privé

Source : Acof-Urssaf

6 Embauches* dans les principaux contrats aidés, en Provence-Alpes-Côte d'Azur (données brutes, en cumuls trimestriels)

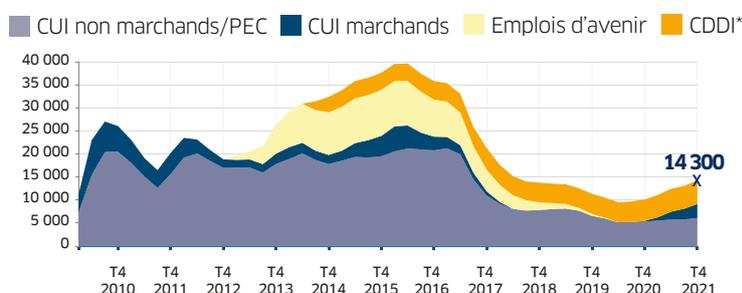


* Embauches = nouvelles entrées + reconductions

Note : données arrondies, provisoires

Source : ASP - Traitements : Dares

7 Stock de bénéficiaires des principaux contrats aidés, en Provence-Alpes-Côte d'Azur (données brutes, en nombre)



* Marchands et non marchands ; depuis juillet 2014, les ateliers et chantiers d'insertion doivent recruter leurs salariés en CDDI

Note : données arrondies en fin de trimestre, provisoires

Source : ASP - Traitements : Dares

très nettement en 2021 (+62 %, après -11 % fin 2020). La part du secteur non marchand s'établit à 63 %, son plus bas niveau jamais atteint.

8 Évolution du stock de bénéficiaires des principaux contrats aidés (données brutes, en nombre)

	Effectif	Variation annuelle	Variation trimestrielle				
			T4 2020	T1 2021	T2 2021	T3 2021	T4 2021
Secteur non marchand	10 300	+1 140	+240	+380	+330	+30	+400
PEC	6 100	+750	+130	+180	+220	+40	+290
CDDI*	4 200	+400	+110	+190	+110	-10	+110
Secteur marchand	4 000	+3 020	+180	+610	+1 000	+600	+820
CUI-CIE	3 100	+2 960	+140	+590	+970	+620	+770
CDDI*	900	+60	+50	+20	+30	-30	+50
Total Provence-Alpes-Côte d'Azur	14 300	+4 160	+420	+990	+1 330	+630	+1 220
Total France métropolitaine	195 000	+74 400	+3 230	+12 850	+23 480	+18 420	+19 660

* Le CDDI peut être réalisé soit dans un atelier et chantier d'insertion (ACI) (secteur non marchand), soit dans une entreprise d'insertion (EI) (secteur marchand)

Note : données arrondies en fin de trimestre, provisoires

Source : ASP - Traitements : Dares

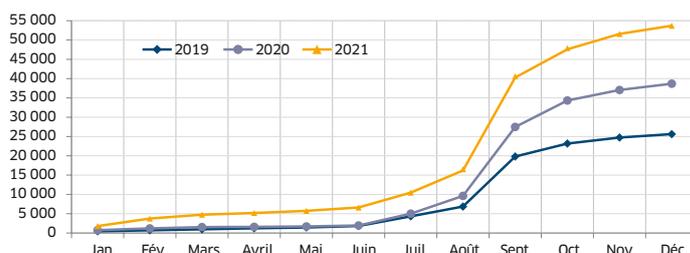
■ Une année record pour les embauches en apprentissage

En 2021, 53 700 contrats d'apprentissage ont été signés ou reconduits en **Provence-Alpes-Côte d'Azur**, un volume jamais encore atteint en une seule année > **9**. Cela représente une progression de 39 % en un an (+15 000 nouveaux contrats).

En **France métropolitaine**, les embauches augmentent à un rythme identique (+200 100 contrats).

D'après les premières données disponibles en 2022 (janvier), l'apprentissage poursuivrait sa croissance.

9 Embauches* en contrat d'apprentissage en Provence-Alpes-Côte d'Azur (données brutes, en nombre)



* Embauches = nouvelles entrées + reconductions

Note : données cumulées, provisoires

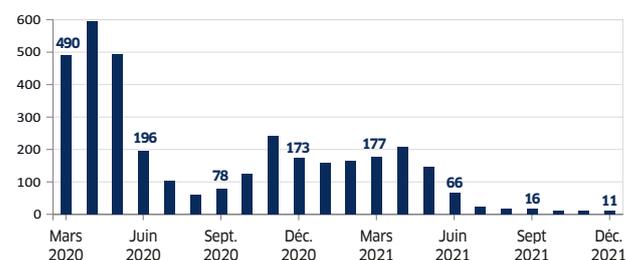
Champ : secteurs public et privé

Source : Système d'information sur l'apprentissage de la Dares - Traitements : Dares

■ La baisse du nombre de salariés en activité partielle se poursuit

En réponse au choc sanitaire, l'activité partielle constitue un puissant outil de flexibilité et de rétention de main d'œuvre qui permet aux entreprises d'ajuster leur volume de travail, afin d'éviter des licenciements. L'évolution du nombre de salariés placés dans cette situation suit notamment les périodes de restriction ou d'allègement des mesures prophylactiques de lutte contre la pandémie de Covid-19. Ainsi, avec la fin du couvre-feu fin juin 2021, le nombre de salariés en activité partielle se replie pendant la période estivale pour atteindre 16 200 en septembre 2021 > **10**. Pour faire face à l'arrivée de la cinquième vague à l'automne 2021, le gouvernement annonce le 25 novembre un durcissement des contraintes sans toutefois instaurer des mesures de jauge, de couvre-feu ou de confinement. Dans ce contexte, le nombre de salariés en activité partielle se réduit encore pour s'élever à 11 200 en décembre 2021 (-30,9 %). Cette baisse se constate dans tous les secteurs d'activité mais est beaucoup plus lente dans l'hébergement-restauration (-4,7 %) > **11**.

10 Nombre de salariés en activité partielle depuis le début de la crise sanitaire, en Provence-Alpes-Côte d'Azur (données brutes, en milliers)



Note : données provisoires

Sources : ASP-DGEFP-Dares - Extraction du SI APART du 17 mars 2022

11 Nombre de salariés en activité partielle et d'heures indemnisées par secteur d'activité en décembre 2021, en Provence-Alpes-Côte d'Azur (données brutes)

	Nombre de salariés	Évolution sur trois mois (en %)	Poids (en %)	Nombre d'heures	Évolution sur trois mois (en %)
Total	11 190	-30,9	100,0	636 105	-36,3
Hébergement et restauration	3 630	-4,7	32,4	244 680	-11,2
Activités scientifiques et techniques ; services administratifs et de soutien	2 135	-43,4	19,1	137 170	-41,6
Transports et entreposage	1 535	-30,5	13,7	48 915	-46,0
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	945	-42,6	8,4	54 190	-50,4
Autres activités de services	825	-28,3	7,4	42 330	-43,2
Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale	590	-22,4	5,3	23 865	-33,9
Fabrication d'autres produits industriels	460	-37,0	4,1	23 330	-38,2
Information et communication	270	-49,1	2,4	16 545	-55,9
Construction	240	-55,1	2,1	16 285	-62,5
Fabrication d'équipements électriques, électroniques, informatiques ; fabrication de machines	130	-62,3	1,2	5 100	-54,6
Activités immobilières	95	-13,6	0,8	7 215	-8,7
Fabrication de matériels de transport	90	-40,0	0,8	2 190	-43,8
Fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac	80	-42,9	0,7	4 795	-57,6
Activités financières et d'assurance	80	-57,9	0,7	4 645	-73,6
Agriculture, sylviculture et pêche	60	-29,4	0,5	3 970	-31,8
Industries extractives, énergie, eau, gestion des déchets et dépollution	20	ns	0,2	835	-52,7
Raffinage	5	ns	0,0	45	ns

ns : non significatif

Note : données arrondies, provisoires

Sources : ASP-DGEFP-Dares - Extraction du SI APART du 17 mars 2022

En décembre 2021, le volume d'heures effectivement chômées diminue de 36,3 % par rapport à septembre (soit -362,9 milliers d'heures). Cette baisse concerne tous les secteurs d'activité, à des rythmes très différents (de -8,7 % pour les *activités immobilières* à -73,6 % pour les *activités financières et d'assurance*). Les secteurs de l'*hébergement-restauration* et des *activités scientifiques et techniques ; services administratifs et de soutien* concentrent six heures chômées sur dix.

Sur l'ensemble de l'année 2021, le montant provisoire des demandes d'indemnisation effectivement versées aux entreprises par l'État (deux-tiers) et l'Unedic (un tiers) s'élève à 752,8 millions d'euros en région, soit 61 % de moins qu'en 2020.

Recul du taux de chômage dans tous les territoires de la région

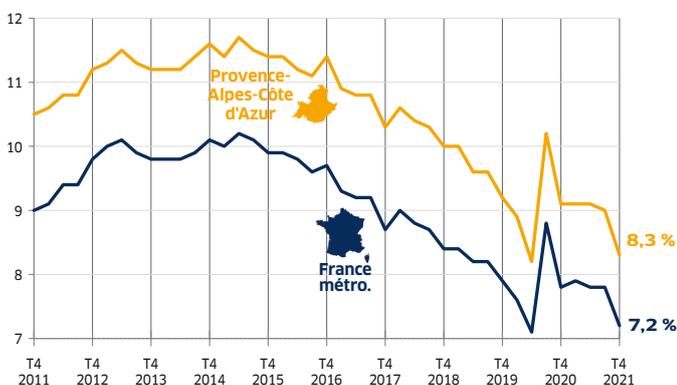
En **Provence-Alpes-Côte d'Azur**, le taux de chômage localisé poursuit sa baisse amorcée en 2015 et diminue de 0,7 point au 4^e trimestre 2021, après trois trimestres de quasi-stabilité > 12. Il s'établit ainsi à 8,3 % de la population active, soit près d'un point de moins que son niveau d'avant-crise et 0,8 point de moins sur un an. C'est son plus bas niveau depuis 2008, si l'on excepte la baisse ponctuelle en « trompe-l'œil » du printemps 2020, liée à la crise sanitaire > **Avertissement**.

En **France métropolitaine**, la tendance est similaire. Le taux de chômage diminue nettement fin 2021 (-0,6 point, après trois trimestres presque stables) et s'établit à 7,2 % de la population active, également son plus bas niveau en 13 ans. Il est inférieur de 0,7 point par rapport à fin 2019 et de 0,6 point par rapport à fin 2020.

Au 4^e trimestre 2021, le taux de chômage recule dans tous les **départements** de Provence-Alpes-Côte d'Azur : entre -0,9 point dans le Var et -0,5 point dans les Hautes-Alpes par rapport au 3^e trimestre. Sur un an, la baisse est similaire à la région (entre -0,8 et -0,7 point) dans les Hautes-Alpes (6,8 %), le Var (7,5 %), les Alpes-de-Haute-Provence (8,4 %) et le Vaucluse (9,6 %). Le repli est le plus vif (-1,1 point) dans les Alpes-Maritimes (8,0 %) et le moins rapide (-0,5 point) dans les Bouches-du-Rhône (8,7 %). Dans ce dernier département ainsi que dans le Var, le taux est à son plus bas niveau depuis 1982, date de début de la série.

À un niveau géographique plus fin, le taux de chômage se replie dans toutes les **zones d'emploi** de la région : la baisse trimestrielle est la plus forte (-1,3 point) dans celle de Menton et

12 Taux de chômage (données CVS, en %)



Note : données trimestrielles, provisoires ; estimation à +/- 0,3 point près du niveau du taux de chômage national et de son évolution d'un trimestre à l'autre

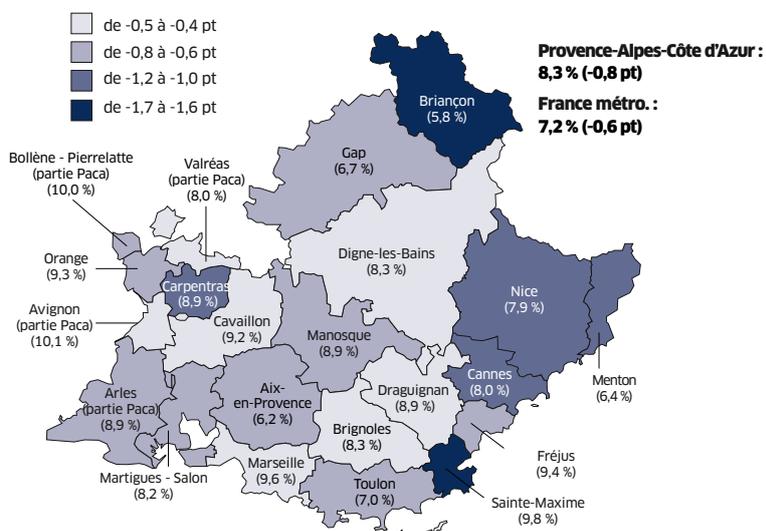
Source : Insee, *taux de chômage au sens du BIT (national) et taux de chômage localisé (régional)*

Avertissement

En 2020, le taux de chômage a connu de fortes fluctuations. Au 2^e trimestre, avec le confinement général de la population, un grand nombre de personnes avaient basculé temporairement vers l'inactivité, faute notamment de pouvoir réaliser des recherches actives d'emploi dans les conditions habituelles. Le taux de chômage avait alors reculé « en trompe-l'œil » malgré une chute inédite de l'emploi. Au 3^e trimestre, le retour à un comportement plus habituel de recherche et un niveau d'emploi encore déprimé avaient conduit à un fort rebond du taux de chômage. Au 4^e trimestre, le taux s'était de nouveau replié, sous l'effet conjoint de la poursuite du rebond de l'emploi et de la légère baisse du taux d'activité liée au deuxième confinement. Au 1^{er} trimestre 2021, la stabilité du taux de chômage résulte à la fois de celle du taux d'emploi et de la persistance d'un comportement de retrait d'activité, dû au maintien des restrictions sanitaires. Au 2^e trimestre, elle s'explique à l'inverse par une hausse du taux d'emploi et par le retour sur le marché du travail de personnes qui s'en étaient retirées. Au 3^e trimestre, elle résulte de fortes élévations concomitantes de l'emploi et de la population active. La baisse de fin 2021 résulte d'une nette augmentation de l'emploi et d'un repli modéré de la population active.

la plus faible (-0,5 point) dans celles d'Aix-en-Provence, Bollène - Pierrelatte et Martigues - Salon. Sur un an, le taux diminue partout également > 13. Le recul est le plus prononcé (entre -1,7 et -1,6 point) à Briançon (5,8 %), qui affiche le taux le plus bas de la région, et Sainte-Maxime (9,8 %), dans une moindre mesure (entre -1,2 et -1,0 point), dans les zones de Cannes (8,0 %), Carpentras (8,9 %), Menton (6,4 %) et Nice (7,9 %). La baisse est beaucoup plus modérée (entre -0,5 et -0,4 point) à Digne-les-Bains (8,3 %), Draguignan (8,9 %), Avignon (partie Paca, 10,1 %), Valréas (partie Paca, 8,0 %), Brignoles (8,3 %), Cavaillon (9,2 %) et Marseille (9,6 %). Dans les autres territoires, l'évolution annuelle est similaire à celle de la région.

13 Évolution du taux de chômage par zone d'emploi de Provence-Alpes-Côte d'Azur, entre le 4^e trimestre 2020 et le 4^e trimestre 2021 (données CVS, évolution annuelle en point et taux en % au 4^e trimestre 2021)



Note : données provisoires

Source : Insee, *taux de chômage localisés*

■ Pour la première fois, le niveau de la demande d'emploi est inférieur à celui d'avant-crise

Au 4^e trimestre 2021, **Provence-Alpes-Côte d'Azur** compte en moyenne 470 800 demandeurs d'emploi inscrits sur les listes de Pôle emploi en catégories A, B, C (tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, en activité réduite ou sans activité) > 14. Après avoir légèrement augmenté au 1^{er} semestre, ce nombre recule fortement au 2nd semestre (respectivement -2,5 % et -4,2 % aux 3^e et 4^e trimestres), et atteint son plus bas niveau depuis mi-2016. En rythme annuel, le repli compense largement la hausse de fin 2020 (-5,8 %, soit 28 800 demandeurs d'emploi de moins, après +3,6 %), si bien que fin 2021, la demande d'emploi passe pour la première fois sous son niveau d'avant-crise (-2,4 % par rapport à fin 2019). D'après les premières données disponibles début 2022, le recul trimestriel se poursuivrait, mais sur un rythme plus ralenti qu'en fin d'année.

Tout au long de l'année 2021, la demande d'emploi des **hommes** et celle des **femmes** suivent globalement la tendance générale, à l'exception du 3^e trimestre où la baisse est plus prononcée pour les premiers (-3,1 %) que pour les secondes (-1,9 %). Ainsi, sur un an, la demande d'emploi masculine baisse davantage que la féminine (-6,5 %, contre -5,0 %). Par rapport à la situation d'avant-crise toutefois, le repli concerne davantage les femmes que les hommes (-2,9 %, contre -1,9 %). Ce serait l'inverse début 2022, en rythme trimestriel.

C'est chez les jeunes de **moins de 25 ans**¹ que la baisse est la plus vive sur les deux derniers trimestres de l'année (-6,4 % au 3^e trimestre, puis -6,6 % au 4^e), en lien avec la forte augmentation des embauches en contrat d'apprentissage. Sur un an, c'est de loin la classe d'âge dont la demande d'emploi baisse le plus (-12,3 %), alors que c'était la plus affectée en 2020. Depuis le 3^e trimestre 2021, le niveau de la demande d'emploi des jeunes se situe en-dessous de celui d'avant-crise (-8,1 % au 4^e trimestre). Les

¹ Voir encadré p.29 de la Note de conjoncture nationale de l'Insee «Les contrats en alternance contribuent nettement à rehausser le taux d'activité des jeunes en 2021».

50 ans ou plus, dont la demande d'emploi diminue également par rapport à fin 2020 (-2,0 %), représentent la seule classe d'âge dont le niveau demeure supérieur à fin 2019 (+1,4 %). Au 1^{er} trimestre 2022, la demande d'emploi des seniors devrait continuer de se replier et passer pour la première fois sous son niveau d'avant-crise.

Après une accélération début 2021, le nombre de demandeurs d'emploi de longue durée (**inscrits depuis un an ou plus**) recule de plus en plus vite au cours des trois derniers trimestres de l'année, si bien que sur un an il baisse fortement (-7,3 %). Ce repli n'étant toutefois pas suffisant pour compenser la hausse de 2020, son niveau reste légèrement supérieur à celui d'avant-crise (+0,3 %). Fin 2021, leur part s'établit à 47,8 % de l'ensemble des demandeurs d'emploi, près d'un point de moins que fin 2020. Malgré une baisse moins soutenue que les demandeurs d'emploi de longue durée en 2021 (-4,3 % sur un an), le nombre de demandeurs d'emploi inscrits **depuis moins d'un an** se situe quant à lui sous son niveau d'avant-crise (-4,8 %). Début 2022, la demande d'emploi devrait repartir à la hausse sur un trimestre pour ces derniers et poursuivre son repli pour les inscrits depuis plus d'un an.

Au 2nd semestre 2021, la demande d'emploi recule dans tous les **départements** de la région, qui passent tous sous leur niveau d'avant-crise, en particulier le Var (-5,0 %). Sur un an, le repli va de -8,5 % pour les Alpes-Maritimes à -4,2 % pour les Bouches-du-Rhône. D'après les premières données disponibles début 2022, la baisse trimestrielle se poursuivrait dans tous les départements, mais elle ralentirait.

Avec 5 368 200 inscrits en catégories A, B, C en moyenne au 4^e trimestre 2021, la demande d'emploi de la **France métropolitaine** atteint son plus bas niveau depuis début 2015. Tout comme en Provence-Alpes-Côte d'Azur, la baisse se concentre surtout sur le 2nd semestre. Ainsi, la demande d'emploi recule de 6,0 % sur un an et se situe pour la première fois à un niveau inférieur à celui d'avant-crise (-1,5 %). Les évolutions par sexe, âge et ancienneté sont comparables aux régionales. Comme en Provence-Alpes-Côte d'Azur, le recul de la demande d'emploi devrait ralentir début 2022 en rythme trimestriel.

14 Demandeurs d'emploi de catégories A, B, C inscrits à Pôle emploi (données CVS-CJO)

	Moyenne trimestrielle (en nombre)	Variation annuelle (en %)	Variation par rapport au T4 2019 (en %)	Variation trimestrielle (en %)					
				T4 2020	T1 2021	T2 2021	T3 2021	T4 2021	T1 2022 acquis*
Hommes	229 200	-6,5	-1,9	-2,3	+0,5	+0,2	-3,1	-4,2	-2,7
Femmes	241 600	-5,0	-2,9	-2,6	+0,5	+0,5	-1,9	-4,3	-1,8
Âgés de moins de 25 ans	53 100	-12,3	-8,1	-4,8	+0,9	-0,5	-6,4	-6,6	-2,8
Âgés de 25 à 49 ans	281 500	-6,2	-3,0	-2,6	+0,4	+0,3	-2,5	-4,5	-2,3
Âgés de 50 ans ou plus	136 300	-2,0	+1,4	-1,0	+0,5	+0,9	-0,8	-2,6	-1,8
Inscrits depuis moins d'un an	245 700	-4,3	-4,8	-6,0	-1,0	+1,6	-0,9	-4,0	+0,3
Inscrits depuis un an ou plus	225 100	-7,3	+0,3	+1,6	+2,1	-0,9	-4,1	-4,4	-5,0
Total Provence-Alpes-Côte d'Azur	470 800	-5,8	-2,4	-2,5	+0,5	+0,4	-2,5	-4,2	-2,2
Total France métropolitaine	5 368 200	-6,0	-1,5	-1,3	+0,1	-0,5	-1,9	-3,8	-2,5

* Les données de janvier et février 2022 étant connues, l'acquis de croissance pour le T1 2022 correspond à la variation qui serait obtenue si le nombre de demandeurs d'emploi ne variait pas entre février et mars 2022.

Note : données arrondies

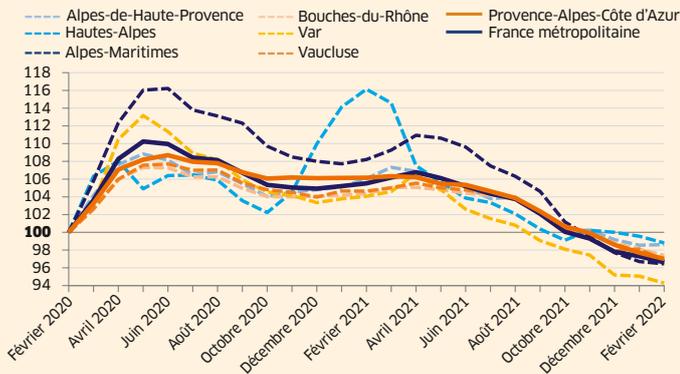
Lecture : au T4 2021, en Provence-Alpes-Côte d'Azur, le nombre moyen de demandeurs d'emploi de catégories A, B, C est de 470 800 (moyenne des niveaux des mois d'octobre, novembre et décembre 2021). Par rapport au T3 2021, il recule de 4,2 %.

Source : Pôle emploi, Dares (STMT) - **Calculs des CVS-CJO :** Dares

Focus sur la période de crise sanitaire

Selon les dernières données disponibles, le nombre de demandeurs d'emploi de catégories A, B, C diminue nettement entre fin février 2020 (mois précédant la crise sanitaire) et fin février 2022 en **Provence-Alpes-Côte d'Azur** (-3,4 %), comme en **France métropolitaine** (-3,0 %). Ce repli, qui concerne tous les départements de la région, est le plus prononcé dans le Var (-5,7 %) et le moins marqué dans les Hautes-Alpes et les Alpes-de-Haute-Provence (respectivement -1,2 % et -1,4 %).

Évolution du nombre de demandeurs d'emploi de catégories A, B, C inscrits à Pôle emploi (données CVS-CJO, base 100 à fin février 2020)

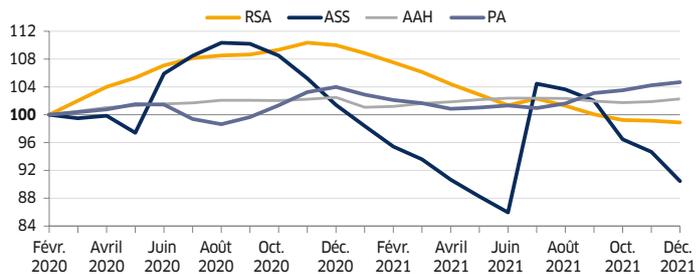


Source : Pôle emploi, Dares (STMT) - Calculs des CVS-CJO : Dares

Le nombre de foyers bénéficiaires du RSA passe sous son niveau d'avant-crise

En Provence-Alpes-Côte d'Azur, le nombre de foyers bénéficiaires du **Revenu de solidarité active (RSA)** poursuit sa baisse annuelle amorcée en mai 2021 : -10,1% fin décembre 2021 (soit 17 800 foyers bénéficiaires en moins en un an), après -7,9 % fin septembre 2021 > 15. Ce recul, toujours plus prononcé qu'en France métropolitaine (-7,0 %), est constaté dans tous les départements, plus particulièrement dans les Alpes-Maritimes et les Bouches-du-Rhône (respectivement -18,4 % et -9,4 %). Fin décembre 2021, le nombre de foyers allocataires du RSA s'établit ainsi à 158 300 dans la région et se situe désormais en-dessous de son niveau d'avant-crise (-1,1 % par rapport à février 2020) > 16. Les données disponibles fin janvier 2022 confirment la tendance à la baisse.

16 Évolution du nombre de bénéficiaires* des principales prestations sociales en Provence-Alpes-Côte d'Azur (données brutes, base 100 à fin février 2020)



* Pour le RSA et la PA, la notion de bénéficiaires renvoie à celle de foyer et non d'individu. Pour l'AAH et l'ASS, elle renvoie à l'individu qui perçoit l'allocation.

Note : données arrondies, provisoires

Sources : Cnaf, Allstat FR6 et FR2 ; MSA ; Pôle emploi, FNA - Traitements : Drees

Le nombre de bénéficiaires de l'**Allocation spécifique de solidarité (ASS)**, qui s'établit à 25 100 à la fin du 4^e trimestre 2021, continue également de diminuer en rythme annuel (-10,8 %, soit -3 000 bénéficiaires, après -7,4 % à la fin du 3^e trimestre). Ce recul, qui concerne tous les départements de la région, est proche de celui observé au niveau national (-10,0 %).

Fin décembre 2021, 94 300 personnes sont bénéficiaires de l'**Allocation aux adultes handicapés (AAH)** en région. Ce nombre est quasi-stable sur un an (-0,2 %, soit -200 personnes, après -0,1 % fin septembre 2021), contrairement au niveau national où il augmente toujours (+1,2 %). Au niveau départemental, les baisses enregistrées dans les Alpes-Maritimes et les Bouches-du-Rhône (respectivement -1,4 % et -0,5 %) compensent les hausses enregistrées dans les autres départements. Fin janvier 2022, le nombre de bénéficiaires repart légèrement à la hausse en rythme annuel.

A l'inverse, le nombre de foyers bénéficiaires de la **Prime d'activité (PA)** s'accroît encore sur un an fin décembre 2021, mais à un rythme beaucoup plus modéré qu'à la fin du 3^e trimestre 2021 (+0,7 %, soit +2 500, après +3,5 %) pour atteindre 381 300. Cette progression concerne tous les départements sauf les Hautes-Alpes, le Var (respectivement -1,9 % et -0,5 %) et le Vaucluse, où les effectifs ne varient presque pas. Au niveau national, la hausse est moins prononcée (+0,2 %). Le nombre de bénéficiaires continue de s'éloigner de son niveau d'avant-crise dans la région (+4,7 % par rapport à février 2020), tendance qui se poursuit fin janvier 2022.

15 Nombre de bénéficiaires* des principales prestations sociales à la fin du 4^e trimestre 2021 (données brutes)

	RSA		ASS		AAH		PA	
	Effectif (en nombre)	Evolution annuelle (en %)	Effectif (en nombre)	Evolution annuelle (en %)	Effectif (en nombre)	Evolution annuelle (en %)	Effectif (en nombre)	Evolution annuelle (en %)
Alpes-de-Haute-Provence	4 350	-8,3	860	-8,5	3 360	+0,6	12 400	+0,6
Hautes-Alpes	3 210	-6,0	500	-7,4	2 890	+0,6	10 570	-1,9
Alpes-Maritimes	22 770	-18,4	5 190	-10,4	21 800	-1,4	73 920	+0,9
Bouches-du-Rhône	77 150	-9,4	10 960	-10,2	35 820	-0,5	157 800	+1,5
Var	33 150	-6,8	4 150	-12,8	20 540	+1,2	79 320	-0,5
Vaucluse	17 660	-8,3	3 440	-11,8	9 930	+0,4	47 290	+0,1
Provence-Alpes-Côte d'Azur	158 290	-10,1	25 100	-10,8	94 340	-0,2	381 300	+0,7
France métropolitaine	1 718 480	-7,0	291 340	-10,0	1 170 160	+1,2	4 436 560	+0,2

* Pour le RSA et la PA, la notion de bénéficiaires renvoie à celle de foyer et non d'individu. Pour l'AAH et l'ASS, elle renvoie à l'individu qui perçoit l'allocation.

Note : données arrondies, provisoires

Sources : Cnaf, Allstat FR6 et FR2 ; MSA ; Pôle emploi, FNA - Traitements : Drees

Rédaction achevée le 11 avril 2022

Rémi Belle, Jérôme Blanche, Virginie D'Angelo, Virginie Meyer et Mathieu Sauviac

L'emploi salarié

Le concept d'emploi se réfère aux critères du **Bureau international du travail** (BIT). Sont comprises à la fois les personnes ayant travaillé au moins une heure rémunérée pendant une période donnée, mais également les personnes en emploi n'ayant pas travaillé pour certaines raisons (en particulier celles en activité partielle et en arrêt maladie). Pendant la crise sanitaire qui a commencé au 1^{er} trimestre 2020, un nombre inédit de salariés se sont trouvés en situation d'activité partielle ou d'arrêt-maladie (y compris pour garde d'enfant) : ces personnes sont bien considérées comme en emploi.

Dans cette note, **les intérimaires sont comptabilisés dans le secteur où ils réalisent leur mission**. Cette approche diverge de celle de l'Insee Paca qui comptabilise les intérimaires dans le tertiaire marchand, quel que soit le secteur dans lequel ils effectuent leur mission. En conséquence, les données publiées ici sont différentes de celle publiées par l'Insee Paca.

Avertissement :

Depuis la publication de juillet 2018, portant sur le 1^{er} trimestre 2018, le champ des estimations trimestrielles d'emploi publiées au niveau localisé (région et département) est étendu à l'ensemble de l'emploi salarié. Par rapport à la situation antérieure, sont donc ajoutés les salariés de la fonction publique, de l'agriculture et de l'ensemble des particuliers employeurs.

De plus, les niveaux de l'emploi « privé » publiés par les Urssaf et par l'Insee diffèrent du fait d'écart de champ et de concept, et de légères différences peuvent exister sur les taux d'évolution.

Enfin, l'introduction de la Déclaration sociale nominative (DSN) en remplacement du Bordereau récapitulatif de cotisations (BRC) peut entraîner des révisions accrues sur les données, durant la phase de montée en charge de la DSN.

L'activité partielle

Le dispositif¹ de **l'activité partielle** (dénomination légale du chômage partiel) permet aux établissements confrontés à des difficultés temporaires de diminuer ou suspendre leur activité tout en assurant aux salariés une indemnisation égale à 70 % du salaire brut (environ 84 % du net) pour compenser leur perte de salaire. Les indemnités d'activité partielle sont remboursées intégralement par l'État/Unedic, jusqu'à un plafond de 70 % de 4,5 Smic.

Depuis le début de la crise sanitaire, les modalités de recours à l'activité partielle, l'indemnisation des salariés et le montant de l'allocation versée aux entreprises utilisatrices sont régulièrement aménagés pour s'adapter à la conjoncture du marché du travail. Depuis le 1^{er} janvier 2021, l'employeur dispose ainsi d'un délai de 6 mois suivant la fin de la période couverte par l'autorisation d'activité partielle (contre 30 jours auparavant) pour faire sa demande à l'administration (DDETS, par délégation du préfet de département).

Pour recourir à l'activité partielle, les entreprises déposent, via l'Extranet Activité Partielle, des demandes d'autorisation préalable (DAP), leur permettant, après validation par les DDETS, de placer leurs salariés en activité partielle. Elles déposent ensuite des demandes d'indemnisation (DI) de l'activité partielle pour chaque mois durant lesquels elles recourent au dispositif. Seules ces demandes permettent de déterminer le recours effectif à l'activité partielle.

Jusqu'au 1^{er} trimestre 2020, la Dares proposait des données trimestrielles sur les DAP (nombre d'heures) et sur les DI (recours effectif à l'activité partielle : nombre d'heures consommées, montants, nombre de salariés concernés) déposées en France depuis le 1^{er} trimestre 2008. Ces données sont publiées avec un recul de 3 trimestres, les résultats définitifs étant connus avec retard en raison du délai dont disposent les entreprises pour déposer leurs demandes d'indemnisation.

Depuis le début de la crise sanitaire Covid-19 en mars 2020, le recours à l'activité partielle s'est nettement accru. Pour en assurer le suivi conjoncturel, la Dares propose depuis mai 2020 une estimation mensuelle avancée du recours à l'activité partielle au mois précédent.

L'ensemble des données présentées sur l'activité partielle sont donc provisoires et seront révisées au fur et à mesure que les entreprises consomment réellement le quota d'heures associées aux demandes d'activité partielle.

¹ Décret n° 2020-325 du 25 mars 2020 relatif à l'activité partielle et Ordonnance n° 2020-346 du 27 mars 2020 portant mesures d'urgence en matière d'activité partielle. L'ordonnance n°2020-1639 du 21 décembre 2020 prolonge jusqu'à une date fixée par décret et au plus tard le 31 décembre 2021 les dispositions de l'ordonnance n°2020-346 du 27 mars 2020

Taux de chômage et demande d'emploi : des concepts qui ne se recouvrent pas complètement

Les notions de taux de chômage et de demande d'emploi ne sont pas équivalentes. Mode de calcul et populations couvertes diffèrent. Le **taux de chômage** est la part de chômeurs dans la population active (somme des personnes en âge de travailler en emploi et au chômage). Il est estimé tous les trimestres sur la base des déclarations de personnes interrogées lors de l'enquête Emploi de l'Insee. Le **nombre de demandeurs d'emploi** est quant à lui mesuré tous les mois par Pôle emploi et la Dares. D'une part, il dépend des règles de gestion administratives de Pôle emploi et peut donc évoluer si les règles changent. D'autre part, il ne se rapporte pas à l'évolution de la population active. Ainsi, lorsqu'un demandeur d'emploi retrouve un emploi, cela ne fait pas mécaniquement baisser le taux de chômage calculé par l'Insee. À cela, deux raisons :

> pour être considéré comme **chômeur** au sens de l'Insee, il faut remplir simultanément les trois critères du Bureau international du travail (BIT) : être sans emploi, c'est-à-dire ne pas avoir travaillé, ne serait-ce qu'une heure, durant la semaine de référence ; être disponible pour prendre un emploi dans les 15 jours ; avoir cherché activement un emploi dans le mois précédent ou en avoir trouvé un qui commence dans moins de trois mois. La plupart des demandeurs d'emploi de catégorie A (sans aucune activité) remplissent tous les critères du BIT : s'ils étaient interrogés lors de l'enquête Emploi, ils seraient considérés comme chômeurs au sens du BIT. Toutefois, une partie ne le serait pas : c'est le cas par exemple de ceux qui se contentent de réactualiser leur inscription sur les listes de Pôle emploi, car ce

simple renouvellement n'est pas considéré comme une recherche active d'emploi. L'Insee estime ainsi qu'un cinquième au moins des **demandeurs d'emploi de catégorie A** ne seraient pas classés comme chômeurs au sens du BIT. Inversement, certains chômeurs au sens du BIT ne sont pas recensés par Pôle emploi en tant que demandeurs d'emploi, comme par exemple certains jeunes qui ne s'inscrivent pas sur les listes parce qu'ils n'ont pas droit à une indemnisation. D'après l'Insee, environ un cinquième des chômeurs au sens du BIT déclarent lors de l'enquête Emploi qu'ils ne sont pas inscrits à Pôle emploi ;

> par ailleurs, dans le cas où un demandeur d'emploi de catégorie A qui serait considéré comme un chômeur au sens du BIT retrouve un emploi, le taux de chômage peut malgré tout ne pas baisser. En effet, si, dans le même temps, le nombre de personnes en âge de travailler augmente fortement, le nombre de chômeurs peut aussi s'accroître et le ratio chômeurs/population active peut finalement se stabiliser, voire augmenter.

Il n'est donc pas anormal que **les évolutions du taux de chômage et du nombre de demandeurs d'emploi ne se superposent pas**.

Pour en savoir plus :

- Documentation méthodologique : ["Statistiques sur les demandeurs d'emploi inscrits et les offres collectées par Pôle emploi"](#)
- Définition du chômage BIT (Insee) : [« Pour comprendre... La mesure du chômage par l'Insee »](#)

Les contrats aidés

Un contrat aidé est un contrat dérogatoire au droit commun, pour lequel l'employeur bénéficie d'aides, sous forme de subventions à l'embauche, d'exonérations de certaines cotisations sociales ou d'aides à la formation. L'accès à ces contrats est réservé aux personnes rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi, et le volume de contrats est piloté par les pouvoirs publics aux niveaux régional et national. Le ciblage sur les publics les plus éloignés du marché du travail ainsi que le suivi physico-financier sont deux caractéristiques qui les distinguent des emplois aidés. En effet, pour ces derniers, les aides sont générales et/ou non pilotées.

En 2021, on peut distinguer deux principaux types de contrats aidés :

- le **Contrat unique d'insertion (CUI)** : contrat de travail de droit privé, il a pour objet l'embauche de personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières. Il prend la forme d'un Parcours emploi compétences (PEC) dans le secteur non marchand et d'un Contrat initiative emploi (CUI-CIE) dans le secteur marchand :

• depuis janvier 2018, le **Parcours emploi compétences (PEC)** s'est substitué aux CUI-CAE dans le secteur non marchand, tout en étant prescrit dans le cadre juridique du CUI-CAE. Il s'appuie sur une logique de parcours pour l'individu et sur une sélection des employeurs, alliant mise en situation professionnelle, accès facilité à la formation et acquisition de compétences. La signature d'un PEC ouvre droit, pour l'employeur, à un financement mensuel de l'État, dont le montant est fixé par arrêté du Préfet de Région ;

• le **Contrat unique d'insertion - Contrat initiative emploi (CUI-CIE)** : depuis janvier 2018 également, la prescription de CUI-CIE dans le secteur marchand n'est autorisée que dans les Départements d'outre-mer (DOM) ou par les Conseils départementaux dans le cadre des Conventions annuelles d'objectifs et de moyens (CAOM), dans la mesure où ils les financent en totalité. Par ailleurs, dans le cadre du plan de relance et du plan « un jeune, une solution », les employeurs du secteur marchand peuvent bénéficier

d'une aide financière lorsqu'ils recrutent un jeune âgé de moins de 26 ans ou un jeune reconnu travailleur handicapé (jusqu'à 30 ans inclus) en **Contrat initiative emploi jeunes (CIE Jeunes)**. Le CUI-CIE prend la forme d'un contrat de travail de droit privé, à durée indéterminée ou à durée déterminée ;

- le **Contrat à durée déterminée d'insertion (CDDI)** : suite à la réforme de l'Insertion par l'activité économique (IAE), l'aide au poste d'insertion pour le financement des structures de l'IAE est généralisée et se substitue aux autres aides versées par l'Etat. En conséquence, pour les Ateliers et chantiers d'insertion (ACI), le recours aux contrats aidés a pris fin au 1^{er} juillet 2014 et le CUI est désormais remplacé par le CDDI qui a vocation lui aussi à faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi et rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières. D'une durée minimale de 4 mois renouvelables dans la limite d'une durée totale de 2 ans, il peut toutefois être renouvelé au-delà de 2 ans pour permettre d'achever une action de formation professionnelle, ou pour favoriser l'insertion d'un salarié âgé d'au moins 50 ans ou d'une personne reconnue travailleur handicapé. Le CDDI concerne également le secteur marchand dans le cadre des recrutements par une Entreprise d'insertion (EI).

En outre, la mise en œuvre des PEC s'inscrit dans la création d'un Fonds d'inclusion dans l'emploi (FIE) qui réunit, pour en promouvoir une gestion globale, les crédits des PEC, de l'IAE, des aides aux postes pour les travailleurs handicapés au sein d'entreprises adaptées. L'objectif de ce fonds est de permettre une meilleure cohérence de l'offre d'insertion en fonction des spécificités des territoires et des besoins des populations. Le volume de ce fonds est déterminé annuellement pour chaque région par la Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP). En 2021, Provence-Alpes-Côte d'Azur bénéficie ainsi de 7 % de l'enveloppe financière nationale du FIE, qui représente plus de 2,4 milliards d'euros en France.

L'apprentissage

Le **contrat d'apprentissage** est un contrat de travail conclu entre un employeur et un salarié. Son objectif est de permettre à un jeune de suivre une formation générale, théorique et pratique, en vue d'acquérir une qualification professionnelle sanctionnée par un diplôme de l'enseignement professionnel ou technologique, un titre d'ingénieur ou un titre répertorié.

Il est destiné aux jeunes de plus de 16 ans ayant satisfait à l'obligation scolaire. Le contrat d'apprentissage peut aussi bénéficier aux jeunes d'au moins 15 ans, s'ils justifient avoir effectué la scolarité du premier cycle de l'enseignement secondaire. L'âge maximum pour entrer en apprentissage a été relevé au 1^{er} janvier 2019, pour passer de 25 à 29 ans révolus. Il existe aussi des dérogations pour certains publics âgés de plus de 29 ans.

Les prestations sociales

Le **Revenu de solidarité active (RSA)** s'adresse à toute personne âgée d'au moins 25 ans ou assumant la charge d'au moins un enfant né ou à naître. Le RSA est une allocation différentielle qui complète les ressources du foyer pour qu'elles atteignent le seuil d'un revenu garanti, ou montant forfaitaire, dont le barème varie selon la composition familiale. Le RSA, sous condition, peut être majoré (RSA majoré). Cette majoration est accordée temporairement, sans condition d'âge, à un parent isolé assumant la charge d'un ou plusieurs enfants ou à une femme enceinte isolée.

L'**Allocation de solidarité spécifique (ASS)** est une allocation pour les demandeurs d'emploi ayant épuisé leurs droits à l'assurance chômage et qui justifient d'au moins cinq années d'activité salariée au cours des dix

dernières années précédant la rupture de leur contrat de travail.

L'**Allocation aux adultes handicapés (AAH)** s'adresse aux personnes handicapées aux revenus modestes ne pouvant prétendre ni à une pension de retraite, ni à un avantage invalidité, ni à une rente d'accident du travail d'un montant au moins égal à l'AAH.

La **Prime d'activité (PA)** est un complément de revenus d'activité s'adressant aux travailleurs aux revenus modestes, salariés ou non-salariés. Toute personne majeure non étudiante percevant des revenus issus d'une activité professionnelle peut bénéficier de la prime d'activité sous conditions de ressources. La prime d'activité, sous les mêmes conditions que le RSA, peut être temporairement majorée.

Pour en savoir plus

- > Drees, [Les indicateurs clés de la Drees Paca](#)
- > Drees, [Les éclairages conjoncturels départementaux](#)
- > Dares, [Le marché du travail pendant la crise sanitaire](#)
- > Drees, [Les travaux de la Drees liés à la crise sanitaire de la Covid-19](#)
- > Insee, [Note de conjoncture nationale « La croissance et l'inflation à l'épreuve des incertitudes géopolitiques »](#)
- > OFCE, [Policy brief n°33, « Le marché du travail au cours du dernier quinquennat », mars 2022](#)

Retrouvez toutes les publications du Service études, statistiques et évaluation sur le site de la Drees Provence-Alpes-Côte d'Azur : paca.dreets.gouv.fr/Etudes-et-statistiques

Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités Provence-Alpes-Côte d'Azur

23/25, rue Borde, CS 10009 - 13285 Marseille Cedex 08 - Tél. 04 86 67 32 00

Directeur de la publication : Jean-Philippe Berlemont

Chef de projet : Virginie Meyer - virginie.meyer@dreets.gouv.fr

Chef de service : Rémi Belle - remi.belle@dreets.gouv.fr

Réalisation : Service Etudes, Statistiques et Evaluation